

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2741

commune (s) : Vénissieux

objet : **Groupe scolaire Léo Lagrange - Requalification des abords - Modification du plan de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0680 en date du 24 juin 2002, la Communauté urbaine a approuvé le coût prévisionnel de l'opération de requalification des abords du groupe scolaire Léo Lagrange à Vénissieux et le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	196 201,88 ,
- État	106 714,31 ,
- Commune	106 714,31 .

A la suite d'une discussion entre les différents partenaires, la Région remplace l'Etat dans la participation à cette opération ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification du plan de financement de l'opération de requalification des abords du groupe scolaire Léo Lagrange à Vénissieux :

- Communauté urbaine	196 201,88 ,
- Région	106 714,31 ,
- Commune	106 714,31 .

2° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès de la Région la subvention correspondante.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,